

HONORAIRES DE GERANCE :

(A la charge du Propriétaire)

Les taux sont calculés sur les encaissements totaux annuels par mandant et par immeuble au jour de la prise de mandat et fixés définitivement (loyer + charges, etc ...).

Encaissements annuels	Honoraires HT TARIFS AGENCE	Honoraires TTC TARIFS AGENCE%
Jusqu'à 4788,00 €	7,08 %	8,50 %
De 4788,01 à 7188,00 €	6,67 %	8,00 %
De 7188,01 à 9588,00 €	6,25 %	7,50 %
De 9588,01 à 11988,00 €	5,83 %	7,00 %
De 11988,01 et au delà	5,42 %	6,50 %

Les taux ci-dessus sont donnés à titre indicatif car susceptibles d'être majorés ou minorés de 5 à 20 % en fonction de la nature de chaque immeuble et de chaque appartement.

Le mandataire bénéficiera des fonds qu'il pourrait détenir pour le mandant conformément aux dispositions de la loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970 (dite loi Hoguet).

HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX D'HABITATION :

PRESTATION	PART LOCATAIRE (prix HT)	PART PROPRIETAIRE (prix HT)	PART LOCATAIRE (prix TTC)	PART PROPRIETAIRE (prix TTC)
Visite, Constitution dossier, Rédaction bail	6,67 euros/m² SH	6,67 euros/m² SH	8 euros/m² SH	8 euros/m² SH
Etat des lieux	2,50 euros/m² SH	2,50 euros/m² SH	3 euros/m² SH	3 euros/m² SH
Frais d'entremise et de négociation	Non facturable (cf Loi ALUR)	De 0 à 40 m² : 150 € De 40 m² à 60 m² : 108,33 € De 60 à 80 m² : 66,67 € Au-delà de 80 m² : 25 €	Non facturable (cf Loi ALUR)	De 0 à 40 m² : 180 € De 40 m² à 60 m² : 130 € De 60 à 80 m² : 80 € Au-delà de 80 m² : 30 €

Les honoraires totaux dus par le locataire ne peuvent dépasser un plafond égal à 120 % du loyer mensuel HC

Les honoraires totaux dus par le bailleur ne peuvent dépasser un plafond égal à 125 % du loyer mensuel HC

Rédaction nouveau bail 5 €/m² HT (6 € TTC) SH (min 150 euros TTC) à la charge du demandeur

Avenant de bail : 3 € HT/m² (3,60 TTC) SH (150 € TTC) à la charge du demandeur

HONORAIRES DE LOCATION DE BOX / GARAGE / PARKING :

PRESTATION	PART LOCATAIRE (prix HT)	PART PROPRIETAIRE (prix HT)	PART LOCATAIRE (prix TTC)	PART PROPRIETAIRE (prix TTC)
Visite, Constitution dossier, Rédaction bail	58,33 euros	58,33 euros	70 euros	70 euros
Etat des lieux	25 euros	25 euros	30 euros	30 euros

HONORAIRES DE "LOYERS IMPAYES" :

(A la charge du Propriétaire)

Les honoraires sont de 2,08 HT soit **2,50 TTC sur les quittancements établis** (hors dépôt de garantie et honoraires de location).

HONORAIRES DE VACATIONS ET D'ACTES DIVERS :

(A la charge du Propriétaire)

Gestion :Taux horaire de vacations d'actes divers (assemblées générales de copropriété, expertises, métrage, études juridiques ou techniques, constitution de dossier ANAH...)	50,00 € HT heures ouvrables 75,00 € HT en dehors des heures ouvrables agence	60,00 € TTC heures ouvrables 90,00 € TTC en dehors des heures ouvrables agence
Syndic :	81,67 € HT	98,00 € TTC
Constitution dossier contentieux	41,67 € HT	50,00 € TTC
Relevés pour Déclarations de revenus fonciers	50,00 € HT par immeuble	60,00 € TTC par immeuble
Déclaration cadastre (imprimé H2) immeuble neuf	25,00 € HT	30,00 € TTC
Suivi sinistre assurance Ces honoraires seront prélevés sur le compte de gérance du trimestre en cours, le libellé sera : honoraires de délivrance du congé	7 % HT du montant de l'indemnité alloué par la compagnie d'assurance avec minimum correspondant avec vacations effectuées.	8.40 %TTC du montant de l'indemnité alloué par la compagnie d'assurance avec minimum correspondant avec vacations effectuées.

Ces prestations annexes aux honoraires de base sont susceptibles d'être revalorisées chaque année selon barème de l'agence, soit en matière d'habitation si le(s) bien(s) est/sont à usage d'habitation (Indice de Révision des Loyers) soit en matière commerciale si le(s) bien(s) est/sont à usage commercial, professionnel ou mixte (Indice des Loyers Commerciaux) ou tous indices venant en substitution de ceux-ci par l'effet des lois et/ou règlements

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES DES BAUX COMMERCIAUX OU EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNELS :

(A la charge du Locataire)

	TAUX HT	MINIMUM HT	TAUX TTC	MINIMUM TTCT
Nouveau bail commercial ou renouvellement. Base : Loyer annuel x 9 ans	0,60%	250 €	0,72%	300 €
Première révision triennale. Base : Différence entre nouveau et ancien loyer x 6 ans	0,70%	250 €	0,84%	300 €
Deuxième révision triennale. Base : Différence entre nouveau et ancien loyer x 3 ans	0,80%	250 €	0,96%	300 €

HONORAIRES D'ETATS DES LIEUX DE SORTIE LOCAUX HABITATION HORS GERANCE :

(A la charge du Propriétaire)

H.T	TTC
2,50 euros/m ² SH	3 euros/m² SH

HONORAIRES D'ETATS DES LIEUX LOCAUX PROFESSIONNEL ET COMMERCIAUX:

(A la charge du Locataire)

	COUT HT	COUT TTC
Jusqu'à 100 m²	2,50/m ²	3,00/m ²
De 101 à 200 m²	1,67/m ²	2,00/m ²
Au-delà de 200 m²	Tarif à définir en fonction des caractéristiques du local	Tarif à définir en fonction des caractéristiques du local

Tranches cumulatives –

Dans un rayon de 15 km maximum d'Orléans, au-delà tarifs sur consultation du responsable de service.

HONORAIRES DE TRAVAUX GESTION SPECIALE :

(A la charge du Propriétaire)

GESTION SPECIALE TRAVAUX :

Montant des Travaux TTC	TAUX H.T.	MINIMUM H.T.	TAUX T.T.C	MINIMUM T.T.C.
Jusqu'à 30.000,00 €	4,17 %	62,50 €	5 %	75,00 €
Plus de 30.000,00 €	3,33 %	125,00 €	4 %	150,00 €

Le coût de la gestion ainsi que le montant des travaux sont déductibles de vos revenus fonciers.

HONORAIRES TRANSACTION :

LOCAUX D'HABITATION AGGLOMERATION ORLEANAISE :

Tranche de prix Net Vendeur	Taux HT	Taux TTC (TVA à 20%)
De 0 à 8 000,00 €	Forfait 1275,00 €	Forfait 1530,00 €
De 8 001,00 à 25 000,00 €	Forfait 2583,33 €	Forfait 3100,00 €
De 25 001,00 à 50 000,00 €	10,00 %	12,00 %
De 50 001,00 à 60 000,00 €	9,17 %	11,00%
De 60 001,00 à 80 000,00 €	8,33 %	10,00%
De 80 001,00 à 100 000,00 €	7,50 %	9,00%
Entre 100 001,00 à 130 000,00 €	6,67 %	8,00%
Entre 130 001,00 à 160 000,00 €	5,83 %	7,00%
Au-delà de 160 001,00 €	5,00 %	6,00%

- A la charge de l'acquéreur.

- Honoraires calculés par tranche de prix net vendeur.

TERRAINS :

	Taux HT	Taux TTC
Tarif Unique	10 %	12,00 %

- A la charge de l'acquéreur.

HONORAIRES SPECIFIQUES TRANSACTION

Facturation Honoraires estimation valeur vénale :

TYPE DE BIEN	PRIX H.T.	PRIX TTC.
0 à 300 m ²	100 €	120 €
301 à 500 m ²	150 €	180 €
+ 501 m ²	200 €	240 €

- A la charge du demandeur

FRAIS DE PHOTOCOPIE :

0,14 € TTC (0,12 € HT) la copie + timbrage (voir frais de correspondance pour un timbrage normal), sinon facturer en sus le coût du timbrage supérieur à la normale.